

Ce dépistage prénatal vise à fournir, aux femmes enceintes qui le souhaitent, l'évaluation du risque ("faible" ou "élevé") que le fœtus soit porteur de trisomie 21 pour la grossesse en cours. Ce dépistage repose sur deux examens sans risque pour la grossesse, une échographie du fœtus (examen d'imagerie médicale) et une prise de sang de la femme enceinte (examen biologique).

Pour réaliser cet examen, vous devez impérativement :

Respecter la période de réalisation du dépistage préconisé par le prescripteur. Il y a 2 possibilités de dépistage avec dosage des marqueurs sériques maternels (MSM) au 1^{er} et au 2^{ème} trimestre de la grossesse :

- Le dépistage combiné du 1^{er} trimestre entre 11 Semaines d'Aménorrhée (SA) + 0 jours et 13 SA + 6 jours associant les marqueurs sériques maternels (MSM) du 1^{er} trimestre aux mesures échographiques,
- Le dépistage par les seuls marqueurs sériques maternels (MSM) du 2^{ème} trimestre de 14 Semaines d'Aménorrhée (SA) + 0 jours et 17 SA + 6 jours, de préférence après 15 Semaines d'Aménorrhée (SA).
- Pour une grossesse gémellaire, le dépistage de la trisomie 21 s'effectue avec un DPNI à partir du 2^e trimestre.

Se munir de tous les documents suivants, indispensables à la réalisation du dépistage :

- La prescription médicale (ordonnance) ;
- La feuille de renseignements comportant les éléments indispensables au calcul du risque : date de grossesse, poids, tabagisme, diabète, gémellité, l'ethnie ;
- Le formulaire type signé, par le prescripteur et la patiente, attestant de l'information délivrée à la femme enceinte et de son consentement (texte fixé par l'arrêté du 19/02/2010) ;
- Le compte-rendu échographique dans le cas du dépistage combiné du 1^{er} trimestre avec le nom et l'identifiant de l'échographiste, la date de l'échographie et les mesures de clarté nucale et de longueur cranio-caudale.

Il n'est pas nécessaire que vous soyez à jeun, mais évitez les périodes postprandiales (juste après un repas) pour obtenir un sérum sans surcharge lipidique.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de nos secrétaires pour toute information complémentaire.